



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN DE L'ISNAR-IMG ET DU SNEMG

Le 20 août 2018

Les dysfonctionnements de la rémunération des maîtres de stage des universités mettent en danger les étudiants

Les stages ambulatoires sont le socle de la formation des futurs médecins généralistes. Reconnus comme les stages les plus formateurs et plébiscités par les étudiants, ils vont être déployés dans la formation d'autres disciplines médicales. Leur développement est affiché comme un objectif gouvernemental.

Pourtant, les textes réglementaires encadrant la rémunération des maîtres de stage des universités (MSU) n'imposent aucun délai de paiement ni aucune procédure harmonisée de règlement. Le circuit de paiement, lui, est d'une complexité ne pouvant que mettre en difficulté des services administratifs souvent en sous effectifs pour la tâche.

Les MSU sont donc confrontés au bon vouloir des services administratifs chargés de leur rémunération. Si la situation se passe bien dans la plupart des facultés de médecine, de graves dysfonctionnements sont observés dans un nombre grandissant d'entre elles, entraînant des retards importants et inacceptables de la rémunération des MSU.

Dans plusieurs facultés, la rémunération est reportée sine die, parfois sans informer les MSU. Cette situation est d'autant plus inacceptable que le dialogue et la concertation sont souvent refusés avec les MSU réunis au sein des collèges locaux. Devant un tel mépris, certains collèges se concertent quant aux actions à mettre en place dès la rentrée pour que cesse ce mépris.

L'Intersyndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale (ISNAR-IMG) et le Syndicat national des enseignants de médecine générale (SNEMG) déplorent cette situation et s'alarment des conséquences pour les étudiants.

Récemment reconnus collaborateurs occasionnels du service public, les MSU sont traités de façon indigne et l'intérêt des étudiants est ignoré.

Le gouvernement ne peut plus faire la sourde oreille à ces problèmes. Le développement de la maîtrise de stage, si tel est réellement son objectif, nécessite un cadre plus sécurisé pour les MSU afin d'éviter que les étudiants et que, demain, les territoires n'en fassent les frais.

L'ISNAR-IMG et le SNEMG exigent qu'une solution pérenne soit trouvée et demandent, encore une fois, aux ministères de tutelle de régler ce problème.



Maxence PITHON pour l'ISNAR-IMG, président, president@isnar-img.com
| 06 73 07 53 01

Anas TAHA pour le SNEMG, président, president@snemg.fr | 06 13 37 30
86